



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

80^e Séance tenue le lundi 9 avril 2018 à 17 h 00

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M. Jean Lessard, président – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (no 16)
M^{me} Audrey Bureau, membre – Conseillère, district d’Aylmer (no 1)
M. Roger Turcotte, citoyen, producteur agricole
M. David Reford, citoyen, producteur agricole

Secrétaire :

M. Mathieu Archambault, responsable – Comités et commissions

Personnes-ressources :

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire
M. Dave Cassivi, chargé de projets – Aménagement

Ressources externes :

M. Gaston Palerme, citoyen – Producteur agricole

ABSENCES :

Membre :

M. Marc Carrière, membre – Conseiller, district de Masson-Angers (no 17)

Personne-ressource :

M^{me} Catherine Marchand, directrice Module – Aménagement du territoire et développement économique

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 40.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est adopté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 79^e séance tenue le 19 mars 2018
4. Signature du procès-verbal de la 79^e séance tenue le 19 mars 2018
5. Suivi du procès-verbal de la 79^e séance tenue le 19 mars 2018
6. Date de la prochaine assemblée (7 mai 2018)
7. Période de questions des citoyennes et citoyens
8. Demande à la CPTAQ – Construire une résidence en zone agricole – 0, chemin Dufresne
9. Demande à la CPTAQ – Utiliser un lot agricole à des fins commerciales – 655, chemin Industriel

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier


PRÉSIDENT


SECRÉTAIRE

CCA - PROCÈS-VERBAL DE LA 80^e SÉANCE TENUE LE 9 AVRIL 2018

10. Demande à la CPTAQ – Construire une résidence en zone agricole – 0, avenue Gatineau
11. Formation sur le cadre légal applicable par les municipalités lors des demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ
12. Varia
13. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la 79^e séance tenue le 19 mars 2018

Le procès-verbal de la 79^e séance tenue le 19 mars 2018 est approuvé.

4. Signature du procès-verbal de la 79^e séance tenue le 19 mars 2018

Le procès-verbal de la 79^e séance tenue le 19 mars 2018 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la 79^e séance tenue le 19 mars 2018

Une assemblée de consultation publique aura lieu le 1^{er} mai prochain en soirée à la ferme Moore au sujet du plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA). L'Union des producteurs agricoles (UPA) se chargera d'envoyer des invitations aux producteurs agricoles. De plus, le Service des communications de la Ville de Gatineau publiera un communiqué à ce sujet la semaine prochaine.

En ce qui concerne les panneaux de signalisation en zone agricole, l'installation de nouveaux panneaux émane principalement des requêtes de citoyens au 311 et concerne surtout le passage de chevaux. Il n'y a pas de panneaux relatifs à la machinerie.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- Des panneaux signalant la présence de machinerie existent à la municipalité de La Pêche;
- Il faudrait voir les panneaux permis par le Ministère des Transports; il est possible qu'un tel panneau existe;
- La possibilité de créer une liste de sujets à envoyer aux producteurs lors d'un 2^e envoi, pour éviter d'envoyer plusieurs envois et économiser papier et frais postaux;
- L'envoi de lettres aux producteurs ne règle pas tout;
- Le PDZAA donne une assise aux actions futures; il a une force importante, car adopté par le conseil municipal;
- L'absence d'inspecteurs agricoles sur le territoire de la Ville de Gatineau;
- La Ville de Gatineau est une des dernières grandes villes à ne pas avoir de PDZAA.

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine séance du CCA est fixée au 7 mai 2018. Mme Bureau mentionne qu'elle sera absente à cette séance.

7. Période de questions des citoyennes et citoyens

Personne ne n'est présenté à la période de questions des citoyennes et citoyens.

8. Demande à la CPTAQ – Construire une résidence en zone agricole – 0, chemin Dufresne – District électoral de la Rivière-Blanche – Jean Lessard

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- Cette demande a été reportée de la dernière séance pour permettre aux membres de prendre connaissance du rapport du consultant;
- Le type d'agriculture sur les terrains voisins;
- Le type d'agriculture potentiel sur ce terrain;
- La position projetée de l'habitation se situe sur la partie du terrain avec le plus grand potentiel agricole;

- Ce terrain n'est pas identifié comme faisant partie d'un îlot déstructuré au schéma d'aménagement et de développement;
- Le requérant devrait d'abord prouver que le type d'agriculture projeté peut être profitable sur ce terrain, pour ensuite y construire une maison, et non l'inverse.

R-CCA-2018-03-19 / 06

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture a été formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant le lot 1 371 184;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation du projet affecterait l'homogénéité du milieu agricole du secteur et créerait un précédent pour plusieurs lots dans une situation comparable;

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Ville de Gatineau hors de la zone agricole pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de ce lot à des fins résidentielles ne respecte pas les orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé :

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil de ne pas appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 1 371 184 formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

NON RECOMMANDÉ

9. Demande à la CPTAQ – Utiliser un lot agricole à des fins commerciales – 655, chemin Industriel – District électoral de la Rivière-Blanche – Jean Lessard

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- Les typologies commerciales autorisées et celles demandées;
- La superficie du lot.

R-CCA-2018-03-19 / 07

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture a été formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant le lot 4 177 135;

CONSIDÉRANT QUE le site visé par la demande a fait l'objet de deux décisions de la CPTAQ autorisant certains usages complémentaires à l'agriculture sur une partie du lot, mais refusant la mise en place d'un marché aux puces;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé prévoit que l'utilisation prioritaire de la zone agricole est réservée à l'agriculture et à des activités connexes;

CONSIDÉRANT QUE seul l'ajout d'usage relatif à la vente de machinerie agricole est conforme aux objectifs du schéma et de développement révisé et que les autres usages demandés ne respectent pas ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole où ces usages sont autorisés :

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil :

- d'appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 177 135 formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de permettre la vente en gros de machineries et d'instruments agricoles neufs ou d'occasion;
- de ne pas appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 177 135 formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'autoriser la vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces, les entrepôts intérieurs et extérieurs et les encans intérieurs et extérieurs.

RECOMMANDÉ

10. Demande à la CPTAQ – Construire une résidence en zone agricole – 0, avenue Gatineau – District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital – Gilles Carpentier

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- Le nombre de terrains dans la même situation au sud de l'avenue Gatineau

R-CCA-2018-03-19 / 08

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture a été formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant le lot 4 075 262;

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole pour réaliser le projet, mais que le lot visé par la demande fait partie d'un îlot déstructuré et que son utilisation à des fins résidentielles respecte les orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation du projet n'engendrerait pas de contrainte supplémentaire sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 075 262 formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

RECOMMANDÉ

11. Formation sur le cadre légal applicable par les municipalités lors des demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ – Dave Cassivi, chargé de projets – Aménagement

La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) est un document assez dense. L'objectif de cette formation est de faire ressortir les éléments les plus pertinents et les principaux enjeux règlementaires et législatifs.

La LPTAA constitue un complément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Son objectif est d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture.

La formation, présentée par M. Cassivi, est présentée sous les thèmes suivants :

- Les fondements de la Loi;
- Les effets de la Loi;
- La surveillance du respect de la Loi;
- Les définitions importantes;
- Les procédures importantes;
- Reconnaissance de droits acquis.

Suite à la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- La composition et la localisation de la Commission sur la protection du territoire agricole du Québec.

12. Varia

a) Projets de travaux municipaux d'envergure

Un membre mentionne que les gens aimeraient savoir lorsqu'il y a des projets de travaux municipaux d'envergure projeté à proximité de leur lieu de résidence. Il y a des lacunes de ce côté et s'interroge à savoir si le Comité peut en être informé. M. le Président lui répond que lorsqu'il y a des projets de construction majeurs, les citoyens aux alentours sont informés. Un membre de l'administration ajoute qu'il n'a pas cette information et qu'il faudrait voir avec les travaux publics quelles informations pourraient être données.

13. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 47.